

# Sétue L'info



**Bulletin du Syndicat des Étudiant-e-s Employé-e-s de l'UQAM (SÉTUÉ)**

## Les frais effrayants

*Au printemps dernier, le conseil d'administration (CA) de l'UQAM a adopté une résolution visant à négocier une augmentation des frais afférents avec les associations étudiantes du campus. Le CA a justifié cette résolution par la situation déficitaire du budget de l'institution pour cette année. L'écart entre les entrées et les sorties d'argent est d'approximativement 22 millions de dollars. Pour réduire le déficit, le CA souhaite faire passer les frais afférents de 20 \$ à 120 \$ par session.*

### La source du déficit

Le budget d'une université est suffisamment complexe pour qu'il soit difficile de le résumer en quelques lignes. Toutefois, on peut affirmer que le sous-financement gouvernemental est la cause principale du déficit actuel et de celui de l'année dernière. Presque toutes les universités québécoises, aux prises avec un déficit, ont choisi d'augmenter les frais chargés aux étudiant-e-s. Voilà pourquoi le sous-financement est un thème récurrent des luttes étudiantes depuis longtemps.

À l'UQAM, cette dynamique est renforcée par la politique immobilière agressive des dernières années. Ainsi, une bonne partie du déficit vient de la construction du controversé îlot voyageur, le nouveau pavillon que fait construire l'UQAM au coin des rues Berri et Ontario, également baptisé par ses détracteurs îlot PPPollueur, en référence au grand stationnement qu'il comprend et au partenariat avec le privé établi pour le financement du projet. Notons au passage que l'engagement dans ce projet financier risqué a fait baisser la cote de crédit de l'institution, ce qui signifie de plus lourdes charges d'intérêts. Ainsi, le déficit appelle le déficit. Si cette situation a permis au CA de proposer une hausse des frais afférents, elle ne l'a pas empêché pour autant

d'augmenter le salaire des cadres, qui gagnent, selon le recteur, des salaires de crève-faim.

### De nouvelles sommes

En août dernier, le ministre de l'éducation s'est engagé à investir 240 millions dans l'éducation post-secondaire pour les trois prochaines années. Toutefois, cette déclaration à saveur électorale ne comporte pas de mesures précises indiquant comment doivent être utilisées ces sommes. Le gouvernement a plutôt décidé de former des tables de concertation avec les recteurs-trices pour voir à l'allocation de ces ressources. Dans la foulée de ces annonces, le recteur de l'UQAM, qui est également président de la *Conférence des recteurs et principaux des universités du*

*Québec (CRÉPUQ)*, déclara que ces sommes permettront tout au plus de colmater quelques brèches. Le ministère prétend que les sommes ne serviront pas qu'à éponger les déficits, mais également à faire des investissements.

### L'éducation, un bien commun et un droit

Dans ce débat, le comité exécutif du syndicat a pris position contre l'augmentation des frais afférents. D'abord, parce qu'étant donnée la situation juridique du syndicat, tous ses membres doivent être étudiants. Donc, une hausse des frais afférents signifie également une baisse de salaire, puisque nous devons payer les frais de scolarité pour être embauché-e-s. De plus, il est inapproprié de chercher à combler les déficits en pigeant dans les poches des moins nanti-e-s de l'université. Mais surtout, c'est la question de la vision globale de l'éducation au sein de la société qui a poussé le comité à prendre cette position. En effet, lorsque l'éducation est perçue comme un investissement individuel, il semble logique que les étudiant-e-s paient pour les services qui leur sont offerts. Toutefois, contre cette logique, le syndicat privilégie la vision de l'éducation comme étant un bien commun et un droit. En ce sens, les étudiant-e-s ne devraient pas avoir à payer pour que leurs droits soient respectés. Le comité exécutif considère également que l'éducation ne profite pas uniquement aux gens qui reçoivent des diplômes, mais également à l'ensemble de la société, qui gagne à avoir une population aux ressources intellectuelles plus développées. En ce sens, il est injuste de tenter de faire reposer les coûts de l'éducation sur les étudiant-e-s.



**suite en page 2: frais**

# frais

## La réponse

Le spectre de la grande grève étudiante de 2005 plane toujours et il rappelle que les étudiant-e-s se sont très fortement mobilisé-e-s pour défendre l'accès à l'éducation de tous et toutes en luttant contre la réduction des bourses du programme de prêts et bourses. Plusieurs associations étudiantes et syndicats de l'UQAM se penchent actuellement sur la question des frais afférents et des actions politiques ont déjà été entreprises. Le 22 septembre dernier, les représentant-e-s des sept associations étudiantes facultaires ont rencontré le recteur, M. Roch Denis, et lui ont fait part de leur position face à toute augmen-

tation des frais afférents: un non retentissant. Le 25 septembre, les sept associations étudiantes facultaires et les quatre syndicats de l'UQAM ont convoqué une conférence de presse pour annoncer une prise de position conjointe exigeant un réinvestissement public massif en éducation et dénonçant toute hausse de frais facturés aux étudiant-e-s (pour voir le communiqué de presse, allez au [www.setue.uqam.ca](http://www.setue.uqam.ca)). Malgré ces positions claires, le recteur et l'administration ne semblent pas avoir dit leur dernier mot et essaient toujours de trouver des moyens de faire avaler aux étudiant-e-s des hausses de frais afférents.

Le comité exécutif du syndicat continuera à diffuser de l'information sur la question et de s'impliquer, ainsi que les membres qui le souhaitent, dans les différentes démarches visant à maintenir l'accès à l'éducation. Vous êtes également convoqué-e-s à une assemblée générale (voir encadré plus loin) pendant laquelle tous les membres pourront

# S'impliquer dans le syndicat

Parmi les orientations privilégiées par le comité exécutif du SÉtuE pour l'année 2006-2007 figure la mise en place d'un réseau de délégué-e-s syndicaux à l'échelle de l'UQAM. Qu'est-ce qu'un ou une délégué-e syndical-e et quel est son rôle? Comment pouvons-nous, en tant qu'étudiant-e-s employé-e-s, contribuer au développement du réseau de délégué-e-s?

Rappelons d'abord que les deux dernières années ont été marquées par l'entrée en vigueur des conventions collectives des unités 1 et 2 (juin 2005 pour l'unité 1, et juin 2006 pour l'unité 2). Cela a marqué d'une part, l'établissement d'un nouveau rapport de force entre les étudiant-e-s employé-e-s et l'administration. D'autre part, cela a engendré une réorganisation en profondeur des mécanismes d'embauche et de recours en cas de litiges. Les membres du comité exécutif, du conseil syndical ainsi que des divers comités du syndicat, ont travaillé d'arrache-pied pour défendre les droits et intérêts des 2500 membres du SÉtuE. Les résultats ont été concluants : l'application des deux conventions collectives a en effet permis aux étudiant-e-s employé-e-s de faire de nombreux gains au niveau des augmentations salariales, des descriptions de tâches, de l'affichage de postes, de la santé et la sécurité au travail, de la contribution de l'employeur aux assurances personnelles, de l'obtention de congés (pour deuil, maternité, etc.) et de la rémunération des heures travaillées.



Si le travail accompli jusqu'ici a été colossal, il reste encore beaucoup à faire. La bonne application des conventions collectives nécessite l'implication active de nombreux membres du SÉtuE qui sont prêts à devenir les yeux, les oreilles et la voix du syndicat dans les différentes unités organisationnelles de l'UQAM (facultés, départements, services, etc.). Ces militants et militantes sont les délégué-e-s syndicaux. Selon les statuts et règlements du SÉtuE, les délégué-e-s représentent les étudiant-e-s employé-e-s des diverses unités organisationnelles de l'université. Ils et elles sont élu-e-s lors de l'assemblée générale de l'automne et travaillent sous la supervision du ou de la responsable des délégué-e-s qui siège sur le comité exécutif. Enfin, ils et elles forment, avec les membres du comité exécutif, le conseil syndical qui a pour mission de s'assurer que les intérêts et les préoccupations de chacune des unités organisationnelles soient pris en compte dans les affaires du syndicat.

Sur le terrain, les délégué-e-s ont pour tâche de s'assurer que tous et toutes les étudiant-e-s qui viennent de signer un contrat remplissent également un formulaire d'adhésion syndicale. Ils et elles doivent prendre contact avec les membres pour discuter de leur contrat, les inviter aux activités syndicales et les inciter à s'impliquer. Par ailleurs, ils et elles ont la responsabilité de recueillir les plaintes des membres qu'ils et elles représentent et de les acheminer au

comité exécutif. Dans la mesure où les délégué-e-s constituent les courroies de transmission du syndicat, il est impératif qu'ils et elles se fassent connaître dans leur propre unité organisationnelle. Par exemple, il peut s'agir de se présenter à l'administration du département et aux associations étudiantes. Enfin, les délégué-e-s doivent prendre note des points faibles des conventions collectives qui sont soulevés par les membres afin qu'ils puissent être corrigés lors des prochaines négociations.

Pourquoi est-ce important de développer un réseau de délégué-e-s à travers l'UQAM? À la lumière des informations précédentes, il est évident que l'efficacité du syndicat passe par une équipe de délégué-e-s solides et engagé-e-s. L'objectif du SÉtuE est de recruter deux délégué-e-s par unité organisationnelle. Si vous êtes intéressé-e-s à devenir délégué-e-s, n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous ferons un plaisir de vous expliquer la procédure de nomination à suivre. Cet automne, nous avons comme mission de mettre en place une formation destinée à vous orienter dans votre rôle de délégué-e syndical-e. Nous vous tiendrons donc au courant des développements concernant cette formation. Sachez aussi que de nombreux outils sont à votre portée sur le site Internet du syndicat, notamment des formulaires pour recueillir les plaintes des membres, les conventions collectives et le guide syndical. Les délégué-e-s syndicaux, de par leur précieux travail, sont les garant-e-s du succès de notre syndicat. Nous souhaitons ainsi que vous vous manifestiez en grand nombre pour assurer la défense des droits et intérêts des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM.

# L'unité 2: les nouveautés

Il y a à peine huit mois, le SÉtuE commençait les négociations pour la très grande majorité des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM non-couvert-e-s par la première convention collective. Suite à la signature de la convention collective le 5 juin dernier, les placeurs et placeuses, les préposé-e-s au stationnement, les assistant-e-s mobilisateurs-trices, les préposé-e-s à l'accueil, les agent-e-s de liaison, chargé-e-s de données, commis aux archives, les animateurs-trices, etc. forment la deuxième unité du SÉtuE.

Il est certain que la signature d'une convention collective mène à l'amélioration des conditions de travail, mais notre expérience avec la première unité nous a démontré qu'il faut être très vigilant-e-s en ce qui concerne son application, surtout lors de la première année. Étant donné que les vieilles habitudes sont difficiles à changer, voici quelques conseils qui pourront vous être utiles dans cette première année.

Les membres de la deuxième unité assument des tâches qui sont divisées en

**Si vous êtes placeurs et placeuses, préposé-e-s au stationnement, assistant-e-s mobilisateurs-trices, préposé-e-s à l'accueil, agent-e-s de liaison, chargé-e-s de données, commis aux archives, animateurs-trices, etc, cet article s'adresse à vous!**

deux catégories: les tâches spécialisées et les tâches non-spécialisées (les descriptions de tâches sont disponibles sur le site Internet [www.setue.uqam.ca](http://www.setue.uqam.ca) dans la section documents et conventions). Il est important d'exiger une copie papier ou électronique de votre contrat et de toujours vérifier que vous êtes dans la bonne catégorie d'emploi car les dif-

férences de salaire sont significatives et l'employeur pourrait ne pas avoir la même perception des tâches que vous effectuez.

Lorsque vous signez votre contrat ou que votre contrat est envoyé par voie électronique au service des ressources humaines, l'employeur a l'obligation de vous faire signer un formulaire d'adhésion syndicale. Il doit également vous donner *LE Guide syndical du SÉtuE*, qui explique le fonctionnement du syndicat, vos droits et les différentes procédures à suivre en cas de malentendu ou de conflit avec votre employeur.

Vous êtes syndiqué-e-s à partir du moment où vous avez travaillé pour l'UQAM, que ce soit pour une période de trois (3) heu-

res par session ou de quinze (15) heures par semaine à l'année longue. De plus, vous serez considéré-e-s membres du syndicat jusqu'à un an après la fin de votre emploi, pourvu que vous mainteniez votre statut d'étudiant-e. Il n'y a pas de limite au nombre d'heures que vous pouvez travailler pendant une semaine. Il s'agit plutôt d'une moyenne par session. Ainsi, la moyenne imposée par l'administration de l'UQAM est de quinze (15) heures par semaine pendant les sessions d'automne et d'hiver ce qui signifie qu'un-e étudiant-e, **de façon générale**, ne doit pas travailler au-delà de 225 heures par session. Donc, si vous effectuez deux ou trois contrats de 40 heures par semaine en début de session, cela est tout à fait permis. En ce qui concerne la session d'été, la moyenne d'heures peut dépasser «dans la mesure où le nombre d'heures de travail est raisonnable eu égard à l'objectif principal de la personne étudiante salariée qui est la poursuite et la réussite de ses études.» (art. 5.02 de la convention collective).

Pour plus de détails sur ces règles ou sur tout autre sujet concernant votre emploi étudiant, nous vous invitons à consulter *LE Guide syndical du SÉtuE* ou à nous contacter.

## Les sorties estivales du SÉtuE

### CCGEU

Le SÉtuE a participé à la deuxième édition du *Canadian Coalition of Graduate Employee Unions (CCGEU)* qui s'est tenue du 3 au 5 août dernier à l'Université du Manitoba à Winnipeg. La CCGEU a été mise sur pied par des étudiant-e-s employé-e-s en milieu universitaire dans le but de créer un espace de rencontre et d'échanges pour les membres et exécutant-e-s de syndicats d'étudiant-e-s employé-e-s à travers le Canada, sans égard aux affiliations syndicales, et pour des étudiant-e-s employé-e-s qui ne sont pas encore syndiqué-e-s. Il s'agit donc d'un espace permettant de tisser des solidarités intersyndicales et de discuter de nos problématiques conjointes, que ce soit au niveau de nos conditions de travail, de syndicalisation, des négociations, de l'application des conventions collectives, de la mobilisation, du sous-financement des universités, etc.

Étaient présents des membres d'une douzaine d'universités d'un peu partout au Canada. Ensemble, nous avons participé à deux journées bien remplies de conférences en lien avec les réalités des travailleurs et travailleuses étudiant-e-s et de rencontres informelles entre membres et exécutant-e-s qui

furent des plus riches et productives, permettant d'échanger expériences, conseils et astuces. Nous sommes revenu-e-s de cette conférence ressourcé-e-s et les têtes pleines d'idées pour la prochaine année au SÉtuE.

La troisième conférence de la CCGEU est prévue pour août 2007 à l'Université du Nouveau Brunswick à Frédéricton. Le SÉtuE compte y participer activement en organisant quelques ateliers. Entre temps, les membres de la coalition ont quelques projets dont celui de mettre sur pied une bibliothèque virtuelle qui contiendrait tous les documents, formulaires et outils de travail que nos syndicats d'étudiant-e-s employé-e-s utilisent quotidiennement afin que ceux-ci soient accessibles à toutes les sections locales pour que nous n'ayons pas à réinventer la roue à chaque fois qu'un besoin se fait sentir. Comme vous le voyez, le but de cette coalition est le partage d'expériences et d'information pour le plus grand bénéfice des membres de nos syndicats. Le SÉtuE a donc la ferme intention de contribuer activement à son développement.

### Journées Alternatives

Dans le cadre des Journées Alternatives (JA), organisées par le réseau d'action et de communication pour la solidarité internationale

Alternatives, qui se sont déroulées à la fin août, le SÉtuE a organisé un atelier intitulé « Syndicalisation chez les salarié-e-s atypiques » qui a réuni à la fois des militant-e-s de divers milieux ainsi que des gens des universités Concordia, Laval, McGill, Udm et UQAM. Cette rencontre a été un lieu privilégié d'échanges et de solidarité. Elle nous a notamment permis de discuter avec les syndicats en formation des universités Concordia, de Montréal et Laval. Nous avons pu partager avec eux différentes visions quant à la fonction du syndicat vis-à-vis non seulement des membres, mais aussi par rapport à l'université. Le syndicat peut-il s'impliquer activement dans des campagnes qui semblent d'abord étudiantes, telle que la hausse des frais de scolarité, ou doit-il se contenter de traiter des questions relatives à la convention collective? Quel statut privilégier face à l'employeur : celui d'étudiant-e ou celui d'employé-e? Faudra-t-il former une table de concertation provinciale des employé-e-s-étudiant-e-s? Tels furent quelques-uns des thèmes à l'ordre du jour. Les débats ayant été très enrichissants, nous espérons renouveler l'expérience l'an prochain.

# Résolution du SÉtuE sur les frais afférents

À leur assemblée générale du 11 octobre 2006, les membres du SÉtuE ont proposé et adopté la résolution suivante:

- Considérant que l'UQAM ainsi que l'ensemble du système d'éducation postsecondaire québécois souffrent d'un sous-financement public chronique ;
- considérant que ce sous-financement nuit à la qualité de l'éducation et affecte les conditions d'enseignement et de recherche, et donc les conditions de travail et d'étude des membres du SÉtuE ;
- considérant que l'éducation est un droit et non un privilège et que le gouvernement québécois s'est engagé, par le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, à assurer un accès égal à tous et à toutes à l'éducation supérieure et à implanter progressivement la gratuité scolaire (article 13.2b) ;
- considérant que la dette actuelle de l'UQAM ne peut être attribuée à la population étudiante mais probablement plus à une politique de gestion particulière ;
- considérant que le gouvernement s'est engagé à réinvestir 240 millions dans les trois prochaines années pour les universités du Québec ;
- considérant que tous et toutes les étudiant-e-s employé-e-s doivent être inscrit-e-s pour obtenir un emploi et que les frais viennent donc diminuer le revenu provenant de leur travail à l'université ;

Il est proposé que :

- le SÉtuE s'oppose à toute augmentation des frais de scolarité ;
- que le SÉtuE réclame la gratuité scolaire ;
- que le SÉtuE réclame un refinancement massif de l'éducation postsecondaire ;
- que le SÉtuE réclame un régime d'aide financière adéquat ayant pour but d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux.
- et que le SÉtuE prenne les moyens nécessaires pour obtenir le respect du droit à l'éducation.

## Les gains du SÉtuE

Depuis la signature de la convention collective de la première unité du SÉtuE, le 30 mai 2005, il y a eu une panoplie de changements et d'améliorations dans le milieu de travail des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM. En plus des augmentations de salaire allant jusqu'à 25%, nous réussissons petit à petit à faire reconnaître à l'administration de l'UQAM la juste valeur de notre travail.

Quelques exemples concrets de plaintes et de griefs déposés permettent de mieux cerner l'impact de la présence d'un syndicat encadrant les travailleurs et travailleuses étudiant-e-s. Un des problèmes que nous avons rencontrés à plusieurs reprises concerne la description des tâches.

Au cours de la dernière année, une vingtaine d'étudiant-e-s ont vu leur statut passer de correcteur-trice à moniteur-trice ou de moniteur-trice à démonstrateur-trice et ont obtenu un ajustement de salaire. Ces modifications résultent de la comparaison effectuée entre les descriptions de tâches reconnues par l'administration et l'analyse des tâches réellement effectuées par ces étudiant-e-s. Ces règlements de plaintes et de griefs ont eu des retombées monétaires moyennes de 750\$ par année, par étudiant. Une deuxième pratique qui semble être difficile à changer concerne la reconnaissance du diplôme obtenu par un-e étudiant-e. Lorsqu'une personne termine son baccalauréat et s'inscrit pour poursuivre ses études en propédeutique ou à la maîtrise, elle doit changer d'échelle

salariale (du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> cycle) même si elle n'a pas encore commencé son nouveau programme. L'été dernier, six étudiant-e-s engagé-e-s et payé-e-s au salaire du baccalauréat, malgré l'obtention de leur diplôme, ont eu des ajustements de contrat et une remise d'environ 3000\$ chacun-e.

Ces exemples illustrent les problèmes que le syndicat est en mesure de régler avec l'administration de l'UQAM. Alors, n'hésitez pas à nous contacter si vous sentez que vous avez été lésé-e-s dans vos droits car le syndicat permet d'établir un meilleur rapport de force avec l'employeur et de trouver des solutions à vos problèmes de manière efficace et rapide.

### Le SÉtuE a un nouveau permanent

Le SÉtuE était à la recherche d'un nouveau permanent et l'a trouvé. Le comité exécutif souhaite donc la bienvenue à Patrick Leblanc, qui travaillera avec le SÉtuE, tant avec le comité exécutif qu'avec le conseil syndical et directement avec les membres. Militant syndical au Vieux-Port de Montréal depuis plusieurs années, il saura enrichir le syndicat d'une bonne expérience de lutte syndicale et assurera plusieurs services pour les membres. Il sera généralement présent au bureau du lundi au jeudi de 9 h à 17 h.

### Pour joindre le SÉtuE:

Pavillon V, 209 Sainte-Catherine E.,  
local V-2390, Montréal (Québec)  
H2X 1L2  
Téléphone: 987-3000, poste #3234  
Site Internet: [www.setue.uqam.ca](http://www.setue.uqam.ca)  
Courriel: [setue@uqam.ca](mailto:setue@uqam.ca)

Permanence au local : de 9 h à 17h (lundi au jeudi)